

# Plan Local d'Urbanisme

## Commune d'Hulluch

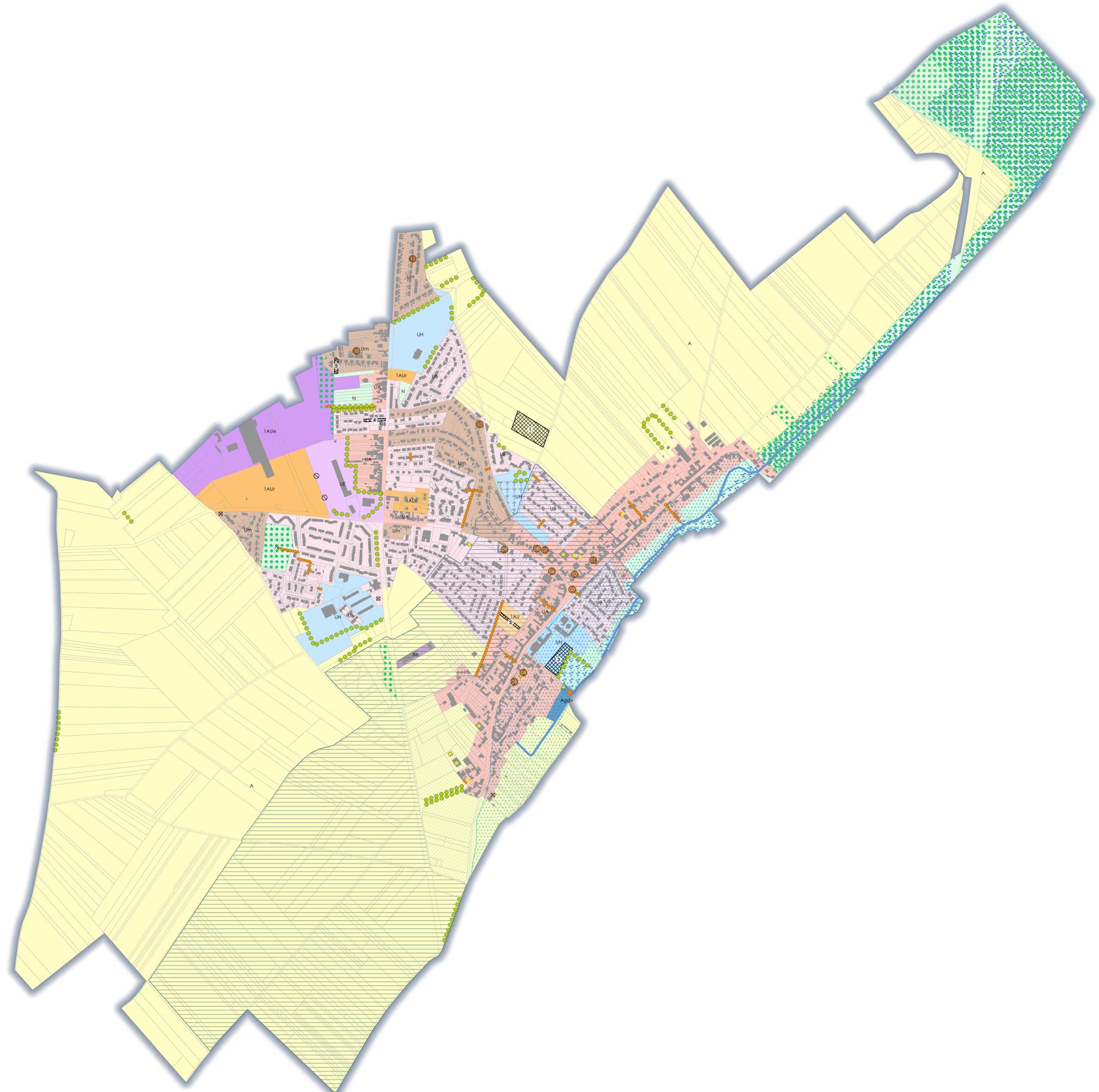
### Plan de zonage

Document de travail - Novembre 2023

Date d'arrêt de projet	
Date d'approbation	

Echelle : 1/50000

SAS Urbyscom - Aménagement & Urbanisme  
Rue de la Chapelle  
85 Espace Neptune  
62124 HULLUCH



**Légende**

- Zone à Dominante Humide Artois-Picardie
- Zones Inondées Constatées
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- Cimetière
- Point d'accès à l'eau souterraine (actif)
- Point d'accès à l'eau souterraine (perspective d'abandon)
- Puits de mine
- Bâti n'apparaissant pas au cadastre
- Bâtiment agricole
- Siège d'exploitation

**Limites des zones**

- UA : Zone urbaine mixte, correspondant au centre ancien
- UB : Zone urbaine mixte, correspondant aux extensions plus récentes
- Um : Zone urbaine correspondant aux cités minières
- UE : Zone urbaine correspondant aux zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales
- UH : Zone urbaine à vocation d'équipements publics et sportifs
- IAU : Zone à urbaniser destinée au développement de l'habitat
- IAUe : Zone à urbaniser destinée au développement des activités économiques
- IAUr : Zone en renouvellement urbain destinée au développement de l'habitat
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur de la zone agricole correspondant aux activités économiques isolées dans la plaine agricole
- Agdv : Secteur de la zone agricole destiné à l'accueil des gens du voyage
- N : Zone naturelle

**Éléments à protéger**

- Élément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Chemins piétonniers
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Cours d'eau
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisés
- Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé

N°	Élément de patrimoine urbain à protéger
01	Ancien corps de ferme
02	Eglise
03	Porche de la résidence Le Clos du Château
04	Bâti remarquable
05	Demeure
06	Ancien presbytère
07	Bâti remarquable et pigeonnier
08	Bâti remarquable et pigeonnier

N°	Désignation de l'emplacement réservé	Surface en m²
1	Extension du cimetière	9007,04
2	Aménagement d'un chemin piéton	799,47
3	Espace vert naturel	5071,74
4	Création d'un accès voirie	755,37
5	Création d'un accès voirie	681,42

La commune d'Hulluch est concernée par :

- Un risque d'inondation par remontée de nappe (débordement de nappe et inondations de cave)
- Une zone inondée constatée
- Un aléa de mouvement des argiles faible
- Un risque sismique (zone 2)
- Un risque lié aux engins de guerre
- Un risque minier (gaz de mine, effondrements localisés).